



Europäisches Patentamt  
European Patent Office  
Office européen des brevets

⑪ Numéro de publication:

0 389 803  
A1

12

## DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

②1 Numéro de dépôt: 90103543.6

⑤1 Int. Cl.<sup>5</sup>: A47F 7/16, G09F 5/00

② Date de dépôt: 23.02.90

③ Priorité: 22.03.89 CH 1076/89

④ Date de publication de la demande:  
**03.10.90 Bulletin 90/40**

84 Etats contractants désignés:  
**AT BE DE DK ES FR GB IT LU NL SE**

71 Demandeur: J. PELZ & CIE S.A.  
Route de Cartigny 37  
CH-1236 Cartigny/Genève(CH)

72 Inventeur: **Pelz, Jean**  
Chemin de la Bergerie 8  
CH-1236 Cartigny/Genève(FR)

74 Mandataire: Robert, Jean S.  
51, route du Prieur  
CH-1257 Landecy (Genève)(CH)

## 54 Cintre de présentation de tissus.

57) Le cintre est formé de deux plaques rigides de suspension (1 et 2), sensiblement carrées, reliées par une bande de liaison (3) formée d'éléments semi-rigides (3a) articulés les uns aux autres et se repliant les uns sur les autres à l'instar d'un accordéon. La pièce de tissu (4) à présenter est fixée par un de ses bords (4a) à la bande (3). La plaque de soutien (1) porte les éléments femelles (5) de deux boutons-pression dont les éléments mâles (6) sont constitués par des tiges portées par la plaque (2). En position repliée du cintre, les deux plaques (1 et 2) sont situées l'une en regard de l'autre et sont maintenues assemblées par les boutons-pression (5-6) grâce à quoi la pièce de tissu (4) et le cintre forment un ensemble peu encombrant, facile à transporter.

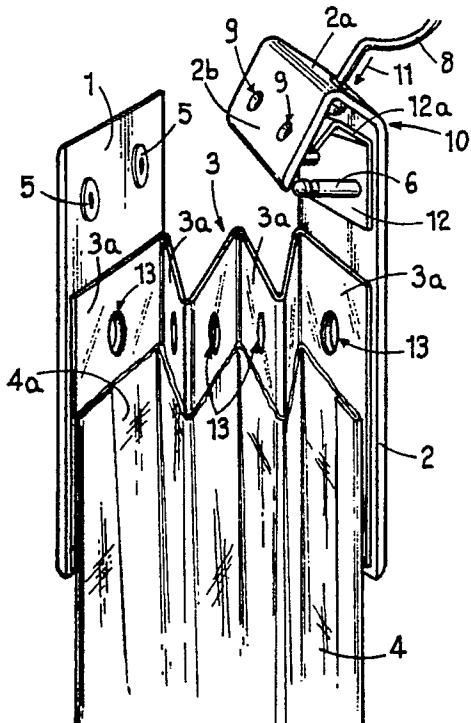


FIG. 4

EP 0 389 803 A1

### Cintre de présentation de tissus.

La présente invention a pour objet un cintre de présentation de tissus.

Les cintres de présentation de tissus ont généralement une longueur qui correspond sensiblement à la largeur de la pièce de tissu à présenter et sont, de ce fait, relativement encombrants, ce qui est particulièrement incommode pour les voyageurs de commerce qui doivent emporter dans leurs déplacements des collections de tissus souvent volumineuses.

Le but de la présente invention est de fournir un cintre qui ne présente pas cet inconvénient.

Ce but est atteint grâce aux moyens définis dans la revendication 1.

Le dessin représente, à titre d'exemple, une forme d'exécution de l'objet de l'invention.

La fig. 1 est une vue en perspective, de face, d'un cintre de présentation de tissus en position déployée, engagé sur une tringle facilitant la présentation.

La fig. 2 est une vue en élévation de ce cintre représenté en position repliée.

La fig. 3 en est une vue latérale en élévation, à plus grande échelle, et

La fig. 4 est une vue en perspective de ce cintre, vu de dos, en position partiellement déployée.

Le cintre représenté comprend deux plaques rigides 1 et 2, en matière plastique, sensiblement carrées, reliées l'une à l'autre par une bande de liaison 3 formée d'éléments 3a, rectangulaires, en matière plastique semi-rigide. Ces différents éléments 3a sont articulés les uns aux autres de façon à pouvoir se replier les uns contre les autres ou se déployer, à l'instar d'un accordéon, les deux éléments 3a terminaux étant collés sur les deux plaques 1 et 2, respectivement.

La pièce de tissu à présenter, désignée par 4, est fixée par son bord 4a à la bande de liaison 3, les deux plaques 1 et 2 du cintre étant ainsi fixées aux extrémités dudit bord 4a.

La plaque 1 porte les éléments femelles, désignés par 5, de deux boutons-pression dont les éléments mâles sont constitués par des tiges 6 portées par la plaque 2.

Lorsque le cintre est en position repliée, les deux plaques 1 et 2 sont situées l'une en regard de l'autre, le tissu 4 étant replié sur lui-même entre elles, et sont fixées l'une à l'autre par les boutons-pression 5-6, la longueur des tiges 6 étant telle qu'une fois assemblées les deux plaques 1 et 2 sont à une distance l'une de l'autre qui correspond à l'épaisseur du tissu replié.

La plaque 2 présente un rebord 2a percé d'un trou 7 (fig. 1) traversé par un crochet 8 de suspen-

sion du cintre, se terminant à sa base par une tête 8a sur laquelle prend appui le rebord 2a lorsque le cintre est suspendu.

Le rebord 2a se prolonge lui-même par une partie terminale 2b, repliée à angle droit, percée de deux trous 9 que traversent les tiges 6 des boutons-pression lorsque le cintre est suspendu par le crochet 8. De ce fait, le rebord 2a est fermement maintenu dans la position représentée à la fig. 3 dans laquelle il est perpendiculaire au plan de la plaque 2 et ceci quand bien même la liaison, en 10, entre ce rebord et la plaque, est constituée par une articulation. Le but de cette liaison articulée est de permettre de relever le rebord 2a, lorsque sa partie terminale 2b est dégagée des tiges 6 des boutons-pression, comme l'indique la fig. 4, afin de permettre d'extraire le crochet 8 en le faisant coulisser dans le trou 7 dans le sens de la flèche 11 de la fig. 4, ce qui facilite le rangement du cintre et de la pièce de tissu qu'il porte dans une valise de transport de collections de tissus.

Il est à remarquer que la plaque 2 porte en outre une pièce 12 de section droite en C dont la partie médiane 12a maintient en place le crochet 8 (fig. 3) lorsque le cintre est replié, ce qui évite que le crochet ne tende à s'engager intempestivement entre les deux plaques 1 et 2.

Les plaques de soutien 1 et 2, de même que les éléments 3a de la bande de liaison 3, sont percées d'ouvertures 13 disposées de façon telle que, lorsque le cintre est en position repliée, ces ouvertures soient situées les unes en regard des autres, ce qui permet l'engagement d'une tringle telle que la tringle 14 de la fig. 1, sur laquelle le cintre et la pièce de soutien 4 peuvent être déployées, afin de faciliter la présentation du tissu.

Il est encore à remarquer que la matière dont sont faites les plaques de soutien 1 et 2, de même que les éléments 3a de la bande de liaison 3, pourra ne pas être de la matière plastique mais être du cuir, par exemple, pour la présentation de tissus de haut de gamme, ou de carton ou autre matériau peu coûteux pour la présentation de tissus de moindre valeur.

### Revendications

1. Cintre de présentation de tissus, caractérisé par le fait qu'il comprend deux plaques de soutien d'au moins une pièce de tissu auxquelles celle-ci est fixée par les deux extrémités, respectivement, d'un de ses bords, ces plaques de soutien étant munies de moyens d'assemblage permettant de les fixer l'une à l'autre, dans une position dans

laquelle elles sont situées sensiblement l'une en regard de l'autre, la partie de la pièce de tissu située au niveau desdites plaques étant repliée sur elle-même entre celles-ci.

2. Cintre suivant la revendication 1, caractérisé par le fait qu'il comprend une bande de liaison reliant l'une à l'autre lesdites plaques de soutien, formée d'éléments articulés les uns aux autres et qui est fixée, par ses extrémités, à chacune desdites plaques de soutien, la pièce de tissu étant fixée à ladite bande de liaison par ledit bord.

3. Cintre suivant la revendication 2, caractérisé par le fait que les éléments de ladite bande de liaison sont réalisés en une matière semi-rigide.

4. Cintre suivant la revendication 1, caractérisé par le fait que les moyens d'assemblage desdites plaques de soutien l'une à l'autre sont constitués par des boutons-pression dont la partie mâle est constituée par une tige dont la longueur correspond à l'épaisseur de la pièce de tissu repliée sur elle-même lorsqu'elle est logée entre lesdites plaques une fois celles-ci assemblées.

5. Cintre suivant la revendication 1, caractérisé par le fait que l'une desdites plaques présente, le long de son bord supérieur, un rebord traversé par la tige d'au moins un crochet de suspension du cintre.

6. Cintre suivant les revendications 4 et 5, caractérisé par le fait que la liaison entre ledit rebord et la plaque de soutien à laquelle il appartient est constituée par une articulation et par le fait que le rebord présente une partie terminale repliée à angle droit traversée par les tiges des boutons-pression qui maintiennent ledit rebord dans sa position de travail dans laquelle il soutient le crochet de suspension du cintre, l'agencement étant tel qu'une fois ladite partie terminale du rebord dégagée des tiges des boutons-pression, le rebord puisse être relevé, ce qui permet de dégager le crochet de suspension du cintre et de le séparer ainsi de la plaque de soutien qui le porte.

7. Cintre suivant la revendication 5, caractérisé par le fait que celle des plaques de soutien qui présente ledit rebord est munie d'une pièce de retenue du crochet qui agit sur ce dernier pour l'empêcher de s'engager intempestivement entre les deux plaques de soutien lorsque celles-ci sont assemblées l'une à l'autre.

8. Cintre suivant la revendication 1, caractérisé par le fait que les plaques de soutien sont toutes deux percées d'une ouverture destinée à livrer passage à une tringle permettant le déploiement de la pièce de tissu.

9. Cintre suivant les revendications 2 et 8, caractérisé par le fait que les éléments de la bande de liaison sont percés chacun d'une ouverture, les ouvertures de ces éléments ainsi que celles des plaques de soutien étant disposées de façon telle

que, lorsque la bande est repliée sur elle-même et les plaques de soutien assemblées l'une à l'autre, toutes ces ouvertures soient situées en regard les unes des autres, ce qui permet l'engagement aisément de ladite tringle.

5

10

15

20

25

30

35

40

45

50

55

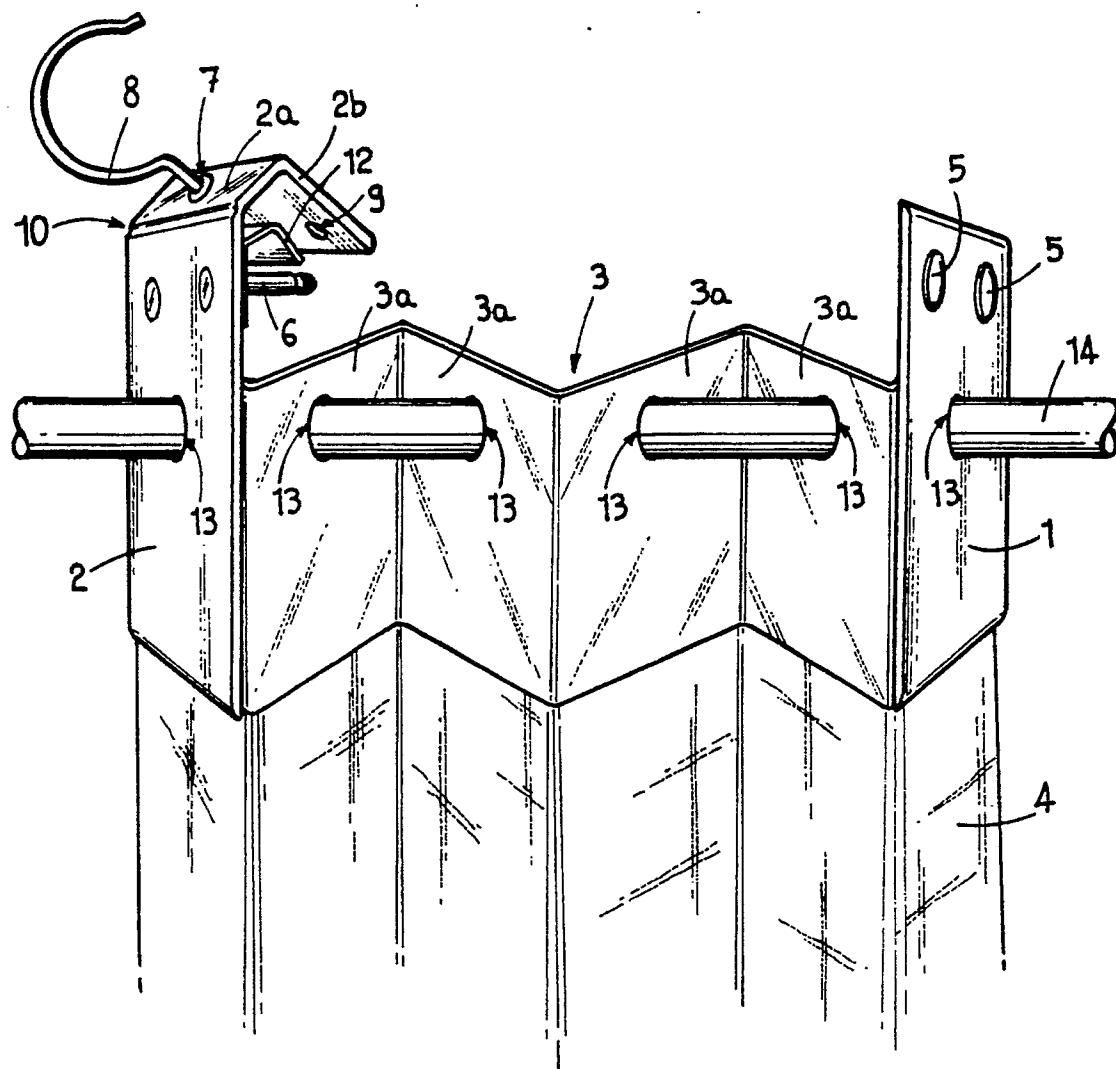


FIG. 1

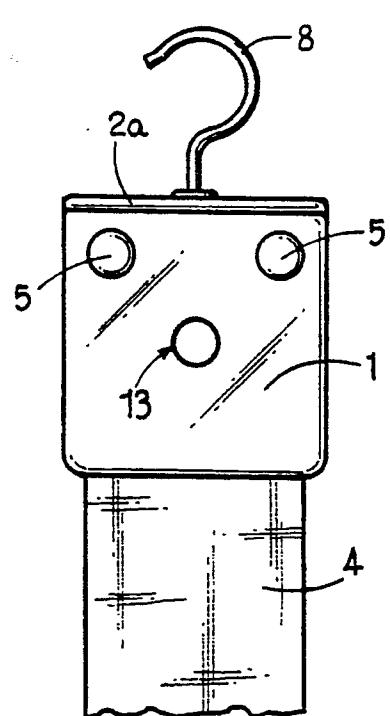


FIG. 2

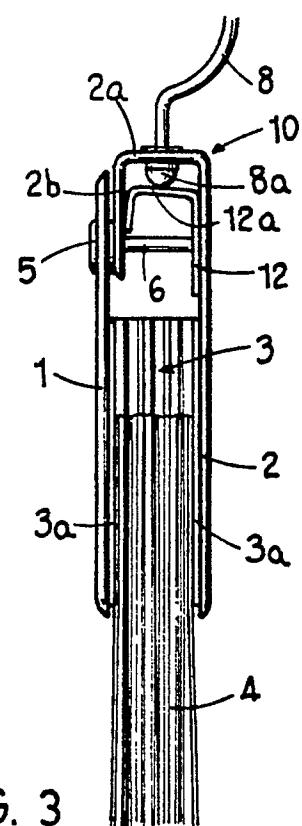


FIG. 3

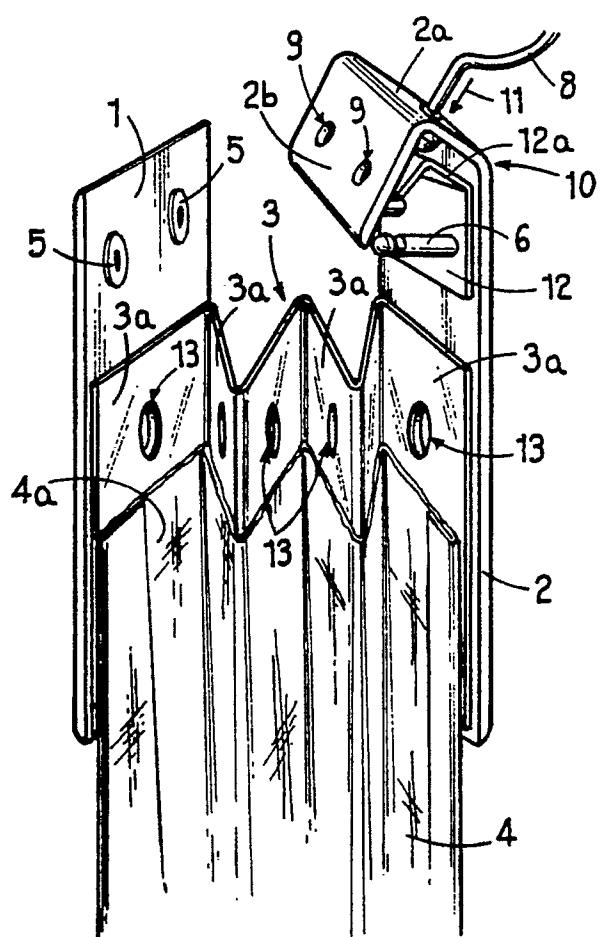


FIG. 4



Office européen  
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande

EP 90 10 3543

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS

Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl.5)
Y	DE-C-3821999 (SILFOX) * colonne 1, ligne 60 - colonne 2, ligne 60; figure 3 *	1, 5	A47F7/16 G09F5/00
A	---	2-4	
Y	US-A-3596814 (KELLEY) * abrégé; figures 3, 6, 7 *	1, 5	
A	GB-A-1347010 (NUTT & CO LTD) * page 1, lignes 34 - 71; figures 1, 2 *	8	
A	DE-U-8520020.4 (TESCOHA MODE FUR WÄNDE) -----		
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHEES (Int. Cl.5)
			A47F G09F
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
1	Lieu de la recherche LA HAYE	Date d'achèvement de la recherche 20 JUILLET 1990	Examinateur DE GROOT R. K.
<b>CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES</b> <p>X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire</p> <p>T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande I : cité pour d'autres raisons &amp; : membre de la même famille, document correspondant</p>			